

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2018

Présents : CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, SAFFREY C, QOCHIH Z.

Absents : CROISSANT A, JAILLET J, PASCOA J (pouvoir à NOUVELOT Christian), ROBIN M. WOLFF JC,

Mme CHAMBARD F. a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mercredi 29 novembre 2017. Une erreur de frappe a été signalée concernant la date du dernier conseil municipal, il faut lire 29 novembre au lieu de 19 novembre.

Après correction, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point concernant l'installation de la FTTN (fibre pour internet).
Madame la 1^{ère} adjointe demande l'ajout d'un point concernant l'éventuelle suppression d'une classe à Courlans.
Les membres présents acceptent ces ajouts.

1. Intégration de la commune de Baume les Messieurs à la communauté d'agglomération d'ECLA :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'intégration de la commune de Baume les Messieurs à la communauté d'agglomération d'ECLA.

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'agglomération d'ECLA s'est prononcée en faveur de cette intégration ne voulant pas remettre en cause une décision démocratique du conseil municipal de Baume les Messieurs prise à l'unanimité.

Après débat, les élus se sont prononcés de la façon suivante :

Pour 2 et un pouvoir : Philippe Gricourt, Christian Nouvelot, José Pascoa (pouvoir)

Contre 5 : Béatrice Petitjean, Françoise Dubois, Jeanine Mégard, Caroline Saffrey, Frédérique Chambard

Abstention 1 : Zora Qochih.

L'intégration de la commune de Baume les Messieurs à la communauté d'agglomération d'ECLA est donc rejetée.

2. Primes et indemnités des agents communaux :

Un Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doit être instauré en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents (donc plus possible de verser l'indemnité d'exercice des missions). Aussi, afin de mettre en place le RIFSEEP pour les agents de la commune, Mme La 1^{ère} adjointe propose d'organiser un groupe de travail entre élus. En conséquence, les critères de versement de cette prime seront approuvés lors du conseil municipal de mars 2018 pour un versement sur les salaires de mars ou avril 2018. M. le maire se charge d'informer les agents de la commune.

3. Urbanisme : convention « mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage » avec le CAUE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention établie par le CAUE. Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, ce dernier a besoin d'avoir des outils d'aide à la décision pour s'engager en toute connaissance de cause dans l'opération d'aménagement du lieu-dit « Au Poirier », zone 1AU du PLU ; l'aidant ainsi à en définir les grandes lignes programmatiques tout en mariant harmonieusement respect du patrimoine et réponse architecturale et urbanistique adaptée aux exigences contemporaines, notamment en matière d'Urbanisme Durable.

Aussi, le CAUE propose au conseil municipal une « mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage » qui comprend

- -Analyse paysagère et urbanistique du site et de ses abords, relations avec le village, analyse critique du PLU et de l'OA
- -Hypothèses d'aménagement au lieu-dit « Au Poirier », prise en compte des critères de l'Urbanisme Durable favorisant une densification raisonnable du tissu bâti et une réduction de la consommation du foncier, dans le respect des caractéristiques urbanistiques du village
- -Sensibilisation à l'urbanisme durable, présentation à visée pédagogique d'opérations locales type écoquartiers, possibilité de visites sur place et rencontre avec les élus
- -Accompagnement pour la sélection du maître d'œuvre.

Pour un coût total de 3 112€. Ce montant correspond à 60% du coût réel, les 40 % supplémentaires sont pris en charge par la CAUE sur son budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la « mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE uniquement, dans un premier temps, pour la partie « analyse paysagère et urbanistique » (montant 778€).

4. Logement communal 84 rue des écoles :

Ce logement est actuellement vacant. M. Le 2^{ème} adjoint a effectué la mesure de la surface habitable et a constaté que le logement proposé avait une surface de 52 m² au lieu de 60 m². Le loyer de 7 € le m² sera donc revu à la baisse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette baisse de loyer et demande que le logement du 86 rue des écoles soit également remesuré.

M. le 2^{ème} adjoint a inscrit le logement vacant sur le site « le bon coin » et plusieurs demandes ont été faites.

Les élus demandent, qu'avant toute visite de l'appartement, les personnes intéressées déposent un dossier de candidature complet et une commission les étudiera pour attribution éventuelle.

5. Affaires scolaires : demande de subvention

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que pour des sorties/voyages scolaires, la municipalité peut participer à hauteur de 15 % du montant dudit voyage.

Trois demandes :

- -Un élève de 4^{ème} au collège Rouget de Lisle pour un séjour linguistique en Angleterre du 28 janvier au 2 février 2018. Prix du séjour : 315€ (subvention de la commune proposée : 47,25€)
- -Une élève de seconde du lycée Sainte Marie pour un voyage scolaire à Londres du 3 au 7 avril 2018. Cout du séjour : 380€ (subvention de la commune proposée : 57,00€)
- -Un élève du Collège Notre Dame de la Salette à Voiteur pour un voyage en Normandie du 22 au 25 mai 2018/ Cout du séjour : 330,56€ (subvention de la commune proposée : 49,58€)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le versement de la subvention de 15% pour chacun des élèves soit un montant total de 153,83 €. Cette subvention est versée directement à l'établissement scolaire.

6. Affaires scolaires : menace de suppression d'une classe à Courlans

Mme la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que l'école de Courlans est menacée par une fermeture de classe. Elle rappelle que la commune de Chilly le Vignoble finance les frais de scolarité et de personnel à hauteur de 1 039,71€ pour un enfant en maternelle et 440,97 € pour un enfant de primaire.

Mme la 1^{ère} adjointe propose de se renseigner pour savoir si la municipalité est contrainte d'effectuer le financement des frais de scolarité et de personnel pour les enfants souhaitant s'inscrire dans une école hors celle de Courlans ou Messia sur Sorne.

7. Voirie : dénomination de l'axe situé entre la rue Chamberland et la rue de la colonie :

Mme la 3^{ème} adjointe rappelle qu'en raison de la fusion de la communauté d'agglomération ECLA et la communauté de communes du Val de Sorne, l'intérêt communautaire relatif à la voirie est remis à plat. En conséquence, un inventaire des rues des communes est en cours de révision et il s'avère que ces deux axes n'ont pas de dénomination en dehors de VC24 et VC 28. Les services d'Ecla ont demandé que les élus se prononcent sur une dénomination.

Les élus donneront leur proposition de nom lors du conseil municipal du mois de mars 2018.

8. Voirie : dénomination de l'axe rue de la colonie qui se termine en impasse :

Mme la 3^{ème} adjointe indique que cette dénomination est demandée pour les mêmes motifs que sur le sujet précédent. Elle propose que les adresses des propriétés inscrites aux numéros 332, 332B, 334A, 334B et 336 actuellement rue de la colonie soient dénommées désormais « impasse de la colonie ». Une signalisation sera installée. La dépense sera portée au budget 2018.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

9. Voirie – avancement du projet de sécurisation de la RD 158 :

Mme la 3^{ème} adjointe informe le conseil municipal qu'une étude est en cours pour l'aménagement sécuritaire de la RD 158. L'arrêté de limitation de tonnage a été validé par la Préfecture. L'aménagement de cet axe consisterait à installer deux plateaux ralentisseurs à chaque entrée de la commune, une écluse, deux plateaux ralentisseurs complémentaires dans la traversée du village et le passage de toutes les rues adjacentes en priorité à droite (y compris le carrefour de la grande rue). Conjointement à cette étude, une réflexion d'aménagement piétonnier entre la rue de la cure et la rue de la colonie est en cours. Une réunion avec les communes de Frébuans et Messia sur Somme est prévue le mercredi 7 février pour que l'ensemble de l'axe routier RD158 qui traverse les 3 communes soit en priorité à droite. Des équipements d'information seront installés pour prévenir les automobilistes et surtout pour les sensibiliser à réduire leur vitesse. Des informations complémentaires seront transmises lors du prochain conseil municipal.

10. Patrimoine : projets 2018 :

Compte tenu du nombre de sujets inscrits à l'ordre du jour et de divers facteurs liés au déroulé du conseil, la présentation n'a pas eu lieu. Celle-ci se fera lors du prochain conseil.

11. Informations diverses :

- Commission « environnement » : elle se réunira le 15 ou le 21 février prochain. Elle a pour objet le bilan des actions 2017 et les projets à envisager pour 2018.
- Equipements sportifs :
Mme la 1^{ère} adjointe informe sur l'état d'avancement du projet de la piste de glisse :
 - -En ce qui concerne la subventions régionale, le comité d'engagement réuni le mardi 23 janvier a donné un avis favorable à notre demande à hauteur de 15.000 €. Les élus régionaux voteront la subvention correspondante lors de la Commission permanente du 9 mars.
 - -En ce qui concerne la subvention du Département, le dossier sera déposé au plus tard avant la mi-février.
 - -Le plan de financement pour cet équipement est de 70 % du coût. Les 30% restant : autofinancement de la mairie et participation des jeunes par la mise en place d'actions dont notamment le repas du 3 mars.
 - -le groupe de travail se réunit de nouveau le vendredi 9 février pour finaliser l'organisation du repas du 3 mars et faire un point sur les dossiers.
- Environnement :
Le samedi 3 février 2018 à 9h00 en mairie, M. Vincent Dams de Jura Nature Environnement fera une présentation des zones humides de l'ancienne Motte Féodale et du verger (hier et aujourd'hui).
- Internet :
Monsieur le Maire informe que suite à une réunion tenue cette semaine avec les responsables de projets du groupe Orange, nous avons obtenu les précisions suivantes :
 - En ce qui concerne l'installation de la fibre FFTH (connexion chez l'habitant), Chilly le vignoble fait partie des deux communes dont les travaux vont commencer au premier semestre 2018, plus précisément mi-mars/mi-avril par la pose d'une armoire qui sera installée à la place de l'ancienne cabine téléphonique au carrefour RD158/ RD159.
 - Passé un délai réglementaire de quatre mois, les opérateurs pourront alors vous proposer leurs prestations. Ce sont les habitants qui feront la demande et nous vous apporterons en temps utile les précisions complémentaires vous permettant d'effectuer ces démarches.
 - Coût d'un raccordement estimé entre 70 € et 150 € par foyer.

Clôture de la séance à 22h10

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 MARS à 20h00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 1^{er} février 2018

Le Maire


 Philippe GRICOURT



ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS :

CHAMBARD F	PETITJEAN B
CROISSANT A – Absent	PASCOA J – Absent – Pouvoir NOUVELOT C
DUBOIS F	ROBIN M - Absent
JAILLET J - Absent	SAFFREY C
MEGARD J	QOCHIH Z
NOUVELOT C	WOLFF JC - Absent